

RAPPORT ANNUEL

2023



Promotion
allaitement maternel
Suisse

Table des matières

- 3 Préface
- 4 Promotion allaitement maternel Suisse
- 4 Informations fondamentales sur l'allaitement
- 5 Organisation
- 6 Matériel d'information
- 6 Médias sociaux
- 7 Symposiums
- 7 Influences sur l'allaitement
- 9 Rendre l'allaitement possible
- 12 Prendre soin de l'allaitement
- 14 Mise en réseau
- 14 Allaitement et travail rémunéré
- 14 Pauses d'allaitement
- 15 Motion « Inscrire l'allaitement au travail dans le droit fédéral »
- 15 Enquête au sujet de l'allaitement sur le lieu de travail
- 16 Commercialisation des substituts du lait maternel
- 16 Code de l'OMS et code national
- 16 Motion « Aliments commerciaux pour nourrissons. Contournement de l'interdiction de la publicité »
- 18 Congrès mondial sur la mise en œuvre du Code international
- 18 Articles dans Lancet : « En finir avec le marketing agressif pour les substituts du lait maternel »
- 19 Substituts du lait maternel – Appel à l'action
- 19 Motion « Mieux protéger l'allaitement » rejetée
- 19 Allaiter en route, mamamap
- 20 Semaine mondiale de l'allaitement maternel
- 22 Finances
- 24 Soutien financier
- 25 Perspectives



Vous trouverez des documents de base et des informations complémentaires en cliquant sur les passages de texte en bleu vert.

Impressum

Éditrice

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne
tél. 031 381 49 66
contact@allaite.ch

Rédaction

Christine Brennan,
Promotion allaitement maternel Suisse

Illustrations et mise en page
Judith Zaugg, Berne

Préface

2023, une année politique

La revendication très politique de la semaine mondiale de l'allaitement maternel « Allaiter doit être possible ! » et ce sur le lieu de travail, pour toutes les mères qui le souhaitent, sans exception, a fait l'objet d'une lettre adressée à tous les membres du Conseil national. À ma grande satisfaction, cette démarche a porté ses fruits puisque la conseillère nationale Manuela Weichelt (les Verts) a déposé une motion intitulée « Inscrire l'allaitement au travail dans le droit fédéral ». Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion en donnant comme motif que toutes les femmes ont déjà le droit d'allaiter au travail en vertu de la législation en vigueur. Il a pourtant reconnu que les employeurs ne sont pas suffisamment informés et a annoncé qu'il chargera le SECO en 2024 de sensibiliser les employeurs par le biais d'une campagne d'information.

En 2017 déjà, j'avais exigé que les restrictions de la publicité soient étendues aux préparations de suite. Le Conseil fédéral a alors répondu que les dispositions légales existaient et qu'il suffisait de les mettre en œuvre. Cette mise en œuvre n'a pas eu lieu au cours des cinq dernières années. Je me réjouis donc du fait que la conseillère nationale Manuela Weichelt a repris ce thème en déposant la motion « Aliments commerciaux pour nourrissons. Contournement de l'interdiction de la publicité ». Elle demande au Conseil fédéral d'étendre aux préparations de suite l'art. 41 « Restrictions de la publicité pour les préparations pour nourrissons » de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels.

La revue spécialisée Lancet a publié une analyse du marketing relatif aux préparations pour nourrissons et son influence sur les familles, les professionnel-le-s de la santé, la science et les processus politiques. Ce rapport, qui a suscité un grand intérêt, montre comment les ventes d'aliments pour nourrissons sont encouragées par des stratégies de marketing et comment les produits sont présentés comme des solutions aux problèmes généraux de santé et de développement des nourrissons. Ces pratiques doivent être contrecarrées.

Dans sa réponse à la motion, le Conseil fédéral déclare qu'il chargera l'OSAV d'élaborer des directives concrètes en 2024 et qu'il envisage de prendre des mesures supplémentaires si cette démarche n'aboutit pas à une adaptation des activités publicitaires. Nous suivrons l'affaire de près.

Malheureusement, le Conseil national a rejeté, lors de la session d'automne, la motion « Mieux protéger l'allaitement », déposée par la conseillère nationale Marie-France Roth Pasquier. Par cette motion, le Conseil fédéral a été invité à instaurer une commission nationale pour l'allaitement maternel avec un financement public suffisant, à promouvoir et encadrer les lactariums existants, à encourager la création de nouveaux centres et à doter le lait maternel d'un statut juridique.

Nos trois symposiums ont attiré un nombreux public qui a beaucoup apprécié les interventions sur les thèmes « Influences sur l'allaitement », « Rendre l'allaitement possible » et « Prendre soin de l'allaitement ».

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui, en mettant à disposition leurs réseaux et leurs connaissances, contribuent à soutenir les parents et les mères qui allaitent. Un grand merci pour leur engagement est également dû à nos collaboratrices et aux membres du conseil de fondation, de la commission scientifique et des différents groupes de travail. Je tiens à remercier tout particulièrement la conseillère nationale Manuela Weichelt, qui s'est occupée des sujets politiques brûlants.

Yvonne Feri
Présidente du conseil de fondation

Promotion allaitement maternel Suisse

Depuis plus de 20 ans, Promotion allaitement maternel Suisse s'emploie pour la mise en place de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. Elle contribue ainsi à ce que le plus grand nombre possible d'enfants soient allaités en Suisse.

En tant que centre de compétences national indépendant, Promotion allaitement maternel Suisse vise à faciliter l'accès des professionnelles, des professionnels et des parents aux informations en matière d'allaitement. La fondation s'emploie à ce que l'allaitement soit ancré dans les stratégies et mesures cantonales et fédérales liées à la promotion de la santé et à la prévention. La décision individuelle des parents de ne pas allaiter leur enfant est respectée.

Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés ; elle offre son soutien aux mères si nécessaire.

Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons dans le but de garantir le respect de la protection de l'allaitement lors de la commercialisation des préparations pour nourrissons.

Promotion allaitement maternel Suisse est soutenue par de nombreuses **organisations et institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé.**

Organisations fondatrices : Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein, Office fédéral de la santé publique (OFSP), Concordia Assurance suisse de maladie et accidents, CSS Assurance, Helsana Assurances SA, Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL), La Leche League Suisse (LLL CH), Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), gynécologie suisse (SSGO), Santé publique Suisse, Fédération suisse des sages-femmes (FSSF), Croix-Rouge suisse (CRS), Association suisse des diététicien-ne-s (ASDD), Fédération des médecins suisses FMH.

Informations fondamentales sur l'allaitement

L'allaitement maternel est la façon optimale de nourrir un bébé. Pendant les six premiers mois de vie, un nourrisson en bonne santé n'a besoin que de lait maternel. En complément à l'allaitement, des aliments peuvent être introduits progressivement au plus tôt au début du cinquième mois et au plus tard au début du septième mois. Il est conseillé de poursuivre l'allaitement, parallèlement aux aliments de complément, aussi longtemps que la mère et l'enfant le souhaitent.

Le lait maternel se modifie en fonction des besoins du nourrisson, il lui fournit des substances immunitaires et des anticorps et le protège ainsi des maladies infectieuses. Les enfants allaités ont un risque moindre de surpoids, de maladies circulatoires et d'hypertension. Allaiter offre aussi des avantages pour la mère, par exemple en réduisant le risque de développer un cancer du sein. Enfin, l'allaitement contribue à soulager le porte-monnaie et protéger l'environnement.

Même si on peut constater avec satisfaction un niveau élevé du taux d'allaitement juste après la naissance en Suisse, il reste beaucoup à faire en vue de la création de conditions optimales pour que le plus grand nombre possible d'enfants bénéficient d'un allaitement prolongé.

La protection et la promotion de l'allaitement maternel répondent à la stratégie globale de l'OMS dont le but est de mettre en œuvre des mesures pour garantir une alimentation optimale des nourrissons et des petits enfants.

Documents de base et études concernant l'allaitement maternel



Organisation

Le conseil de fondation, en tant qu'organe suprême, est responsable de la direction stratégique de la fondation. Il veille à ce que la **stratégie 2030**, adaptée au cours de l'année sous revue, soit mise en œuvre. Lors des deux réunions qu'il a tenues sous la direction de la présidente Yvonne Feri il a notamment approuvé le rapport annuel et les comptes 2022 ainsi que le budget et la planification annuelle pour 2024. Dre med. Grit Vetter a pris sa démission du conseil de fondation, tandis que Prof. Dre med. Julia Dratva et Dre med. Cora Vökt ont quitté la commission scientifique. Le conseil de fondation les a toutes remerciées pour leur travail. Les nouvelles élues sont Edibe Gölgeli pour le conseil de fondation et Angélique Pasquier pour la commission scientifique.

La **commission scientifique** assure la réalisation des objectifs de la fondation selon les points de vue des spécialistes. À cette fin, elle soutient le conseil de fondation, le bureau et le secrétariat. Au cours de la période sous revue, la commission s'est réunie trois fois sous la direction de Dre med. Katharina Quack Lötscher. La planification de la prochaine SWIFS (Swiss Infant Feeding Study) de l'OSAV est en cours ; la commission scientifique a eu l'occasion de faire des suggestions quant aux questions à poser. Un groupe de travail a été chargé de rédiger un aide-mémoire sur l'allaitement dans les crèches. La commission scientifique a discuté des lignes directrices concernant l'hypoglycémie et défini les prochaines étapes et elle a discuté et adopté un feed-back sur les valeurs de référence de l'OSAV pour les liquides destinés aux

enfants. Elle a en outre fixé le thème et choisi les intervenant-e-s du symposium 2024 à Zurich.

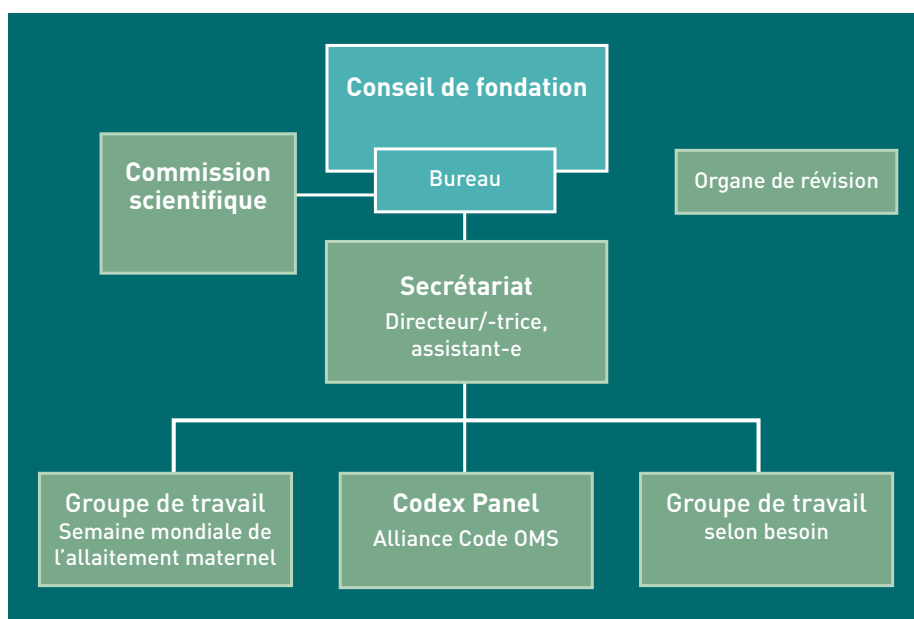
Les organisations partenaires représentées dans le **groupe de travail** chargé de planifier et mettre en œuvre la semaine mondiale de l'allaitement maternel sont les suivantes : Fédération suisse des sages-femmes, Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel, La Leche League Suisse, gynécologie suisse, Association suisse des consultations parents-enfants, pédiatrie suisse, Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire.

Le **Codex Panel** surveille le respect du code de conduite et assure la communication avec les fabricants. Les organisations suivantes, regroupées au sein de l'Alliance Code OMS, s'y engagent pour la protection de l'allaitement maternel : pédiatrie suisse, Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel, Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein, Fédération suisse des sages-femmes, Association suisse des consultations parents-enfants, La Leche League Suisse, Geneva Infant Feeding Association, Promotion allaitement maternel Suisse.

La fondation peut compter sur la collaboration d'une juriste pour traiter des **questions d'ordre juridique liées au domaine allaitement et travail**.

Une directrice et une assistante sont employées au **secrétariat** (150 % de postes).

Organigramme de Promotion allaitement maternel Suisse



Matériel d'information

Les informations indépendantes, basées sur les connaissances scientifiques et disponibles en différentes langues aident les parents à se préparer de manière optimale à la période d'allaitement. L'ensemble du matériel peut être commandé sur www.allaiter.ch/shop.

Au cours de l'année sous revue, plus de 1300 processus de commande ont été enregistrés.

Flyer « Préparation à l'allaitement pour les futurs parents »

Pour que l'allaitement débute bien, il est important que les parents abordent ce thème avant la naissance et qu'ils sachent à quoi s'attendre. Les conseils en matière d'allaitement sont plus efficaces s'ils sont donnés dès la grossesse. Le nouveau flyer contribue à sensibiliser les parents aux questions pertinentes déjà avant la naissance.

Au cours de l'année sous revue, les brochures, livres et films de Promotion allaitement maternel Suisse étaient très prisés :

- **Brochure d'allaitement « Allaiter – pour bien démarrer dans la vie »** : 50 000 exemplaires en 12 langues
- **Dépliant Allaitement** : 12 000 exemplaires en 13 langues
- **Affiche Allaitement** : 200 exemplaires
- **Bande dessinée « Nouveaux horizons »** sur le thème de l'allaitement et du post-partum : 150 exemplaires
- **Dépliant pour les pères** : 5500 exemplaires
- **Film de formation « Breast is best »** : visionné 8000 fois
- **Court métrage « Breast is best »** en 14 langues : visionné 30 000 fois
- **Film « L'allaitement des prématurés »** : visionné 6000 fois

Au cours de l'année 2023, les brochures d'allaitement révisées avec les nouvelles illustrations et des textes faciles à lire et à comprendre ont été publiées en français, allemand, italien, anglais, espagnol et albanais.

En outre, plus de 10 000 commandes de brochures de l'administration fédérale sur la maternité et sur l'alimentation de la mère, du nourrisson et du petit enfant ont été effectuées dans la boutique en ligne de Promotion allaitement maternel Suisse. Ces commandes ont été transmises au « shop publications fédérales ».

En plus du matériel d'information disponible sous forme imprimée, plusieurs aide-mémoire peuvent être téléchargées, comme par exemple **Conservation du lait maternel**, **Protection solaire durant la période d'allaitement**, **Recommandations concernant l'utilisation de sucettes** ou **Check-lists concernant l'allaitement au poste de travail**.

Les **questions fréquemment posées (FAQ)** ont été consultées 30 000 fois.

Médias sociaux

Les activités sur les médias sociaux ont encore été développées au cours de l'année sous revue. Le nombre croissant de followers sur **Facebook** (1393) et **Instagram** (1179) montre que la stratégie est efficace et que nous sommes en train de créer une communauté en ligne engagée.



Symposiums

Trois symposiums ont eu lieu au cours de l'année sous revue.

Influences sur l'allaitement

Le succès, les taux et la durée de l'allaitement dépendent également d'influences extérieures : auto-efficacité, type d'accouchement, stratégies de marketing, reprise du travail après le congé maternité. Les exposés ont abordé la question de savoir ce qui peut influencer le succès voire l'échec de l'allaitement. La formation continue a été complétée par des réflexions sur l'image de l'allaitement dans une perspective de l'histoire de l'art. 153 personnes de différentes disciplines ont participé au symposium à Zurich.

Prof. h.c. Silvia Honigmann a posé la question de savoir pourquoi les femmes allaitent ou non et a considéré le comportement d'allaitement du point de vue de la psychologie de la santé. La consultante en lactation IBCLC et diététicienne SVDE, titulaire d'un MAS en promotion de la santé et prévention, a évoqué les programmes de promotion de l'allaitement lancés au cours des 40 dernières années. L'OMS et de nombreuses sociétés spécialisées recommandent aux mères d'allaiter leurs bébés. Malgré ces efforts, la durée de l'allaitement n'est pas conforme aux recommandations dans la plupart des pays industrialisés. Lors de la prise en charge des mères et leurs nourrissons, les professionnel-le-s de la santé rencontrent souvent des problèmes d'allaitement. Ceux-ci peuvent être pénibles durant la période suivant la naissance. Si certaines mères investissent beaucoup de force et d'énergie dans l'allaitement, surmontent les problèmes initiaux et atteignent finalement leur objectif, d'autres abandonnent plus rapidement et cessent d'allaiter leur enfant. D'où vient cette différence ? Silvia Honigmann a analysé les influences sur l'allaitement à l'aide du modèle de processus socio-cognitif du comportement de santé. Un aspect particulièrement intéressant qu'elle a mentionné est l'influence de l'auto-efficacité sur l'allaitement. Des recherches ont en effet démontré que les femmes ayant un score d'auto-efficacité plus élevé réussissent mieux à surmonter les problèmes initiaux et allaitent significativement plus que les femmes ayant un score faible.

Présentation

Anja Hurni, sage-femme MSc, consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC et chargée de cours pour la formation sage-femme BSc, s'est penchée sur la manière dont l'accouchement peut influencer le début de l'allaitement et a analysé les défis et les possibilités d'action. Elle a montré qu'un accouchement qui se déroule sans perturbations et dans un équilibre hormonal sain peut créer des conditions favorables à une relation d'allaitement positive entre la mère et l'enfant pendant la phase sensible des premiers jours. Le nombre d'interventions obstétricales n'a cessé d'augmenter ces dernières années, mais cette évolution soulève des critiques. Des associations professionnelles – dont la Fédération suisse des sages-femmes – s'engagent contre les traitements excessifs ou erronés autour de la naissance. En principe, une intervention ne devrait être envisagée que si elle contribue réellement à la santé de la mère et de l'enfant. L'impact des différentes interventions sur le début et le succès de l'allaitement est peu pris en compte dans le débat sur le surtraitement autour de la naissance. Mais c'est justement une préoccupation des professionnel-le-s, qui sont confronté-e-s à des nouveau-nés qui, par exemple, montrent peu d'intérêt pour la tétée ou qui sont excessivement somnolents. Souvent, on ne peut que supposer que ces signes soient associés au déroulement de l'accouchement. Les causes de l'influence négative des interventions obstétricales sur l'allaitement sont complexes et parfois difficiles à classer en raison des cascades d'interventions. L'intervenante a présenté des études qui mettent en lumière les liens entre accouchement, interventions obstétricales et début de l'allaitement. Pour le personnel spécialisé, favoriser une relation d'allaitement positive entre la mère et l'enfant est une tâche exigeante, mais très importante. Le nombre croissant d'interventions la rend encore plus difficile. Anja Hurni a cité les aspects favorables et défavorables lors de l'accompagnement d'une mère allaitante et son enfant. Elle a montré à quel point un soutien favorisant l'attachement est essentiel pour établir et maintenir l'allaitement avec succès. L'approche de l'allaitement intuitif (biological nurturing) peut être utile à cet égard. Ce concept introduit par Suzanne Colson associe différents thèmes tels que l'effet d'une position d'allaitement inclinée adossée, les réflexes primitifs de l'enfant, les états comportementaux de l'enfant, l'état hormonal de la mère et son comportement instinctif.

Présentation

Dre phil. Britta Boutry-Stadelmann a parlé de l'influence des stratégies de marketing numérique sur les parents et leurs décisions. La consultante en lactation IBCLC et LLL, coordinatrice WBTi Suisse et consultante IBFAN-GIFA a d'abord présenté la série sur l'allaitement parue dans The Lancet en février 2023. Celle-ci fait suite à une publication de 2016 qui avait décrit les avantages de l'allaitement pour les pays industrialisés, pour la santé des enfants et des mères et en termes de coûts de la santé. Les nouveaux articles analysent le marketing des entreprises qui sape le soutien à l'allaitement. L'intervenante a expliqué les multiples stratégies de marketing qui visent la peur et les doutes des nouveaux parents quant à la valeur de l'allaitement et à leur capacité à bien s'occuper du bébé. Même les professionnel-le-s de la santé et les décideurs sont influencés. Il est donc important d'être conscient de ces méthodes de marketing et de toujours placer la santé et les préoccupations des parents au centre. Le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel peut fournir un soutien ici.

Présentation

Bibliographie et références

Martina Schmid consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC et puéricultrice HFD, a cherché à savoir si la reprise du travail signifiait la fin de l'allaitement. Les 14 semaines de congé de maternité payé sont vite passées et de nombreuses questions se posent alors aux femmes qui souhaitent continuer d'allaiter tout en reprenant une activité professionnelle. Le droit aux pauses d'allaitement rémunérées est réglé par la loi, mais il est souvent difficile à le faire valoir dans la pratique. L'intervenante a analysé en détail ces dispositions et à qui elles s'appliquent. Seules les femmes qui connaissent leurs droits peuvent les faire valoir. Les aspects juridiques et des possibilités de mise en œuvre ont été expliqués à l'aide de quelques exemples. Une autre préoccupation des mères est la question de savoir qui va nourrir le bébé en leur absence. Que faire si le bébé n'accepte pas le biberon ou ne trouve le sommeil qu'au sein ? Préparer le retour au travail suffisamment tôt peut être bénéfique pour la mère, le bébé et tout l'entourage. Certes, c'est la mère qui continue d'allaiter, mais il incombe à nous tous de créer les conditions qui lui permettent de le faire. La mère et le bébé ont besoin de protection, de soutien et d'une liberté de décision illimitée. Selon Martina

Schmid, il n'existe pas de solution miracle pour réussir l'allaitement malgré une activité professionnelle, mais il faut trouver des stratégies adaptées à chaque situation individuelle. En fonction du contexte social de la femme, son entourage doit également être informé de l'importance de l'allaitement. L'attitude des professionnel-le-s de la santé lors de la consultation joue un rôle décisif pour que la mère, l'enfant et toute la famille trouvent des solutions qui leur conviennent.

Présentation

Désirée Antonietti von Steiger, lic. phil. I, a fait part de ses réflexions sur le motif de l'allaitement maternel dans la peinture. Elle se décrit comme une personne curieuse, compatissante et courageuse, une innovatrice intuitive et une facilitatrice qui agit, relie et transforme par le biais d'œuvres d'art. Elle invite à regarder attentivement les représentations de femmes qui allaitent. Femme, sein et enfant, tels sont les éléments essentiels de ce motif pictural millénaire. Nous sommes des mammifères. Nous appelons aussi nos bébés des nourrissons. Grâce à des processus miraculeux dans le sein de la femme, celle-ci produit de la nourriture sous forme de lait maternel. Lorsque le bébé boit, il devient généralement calme et silencieux. Nous regardons donc des scènes naturelles, proches de la réalité, une manière éprouvée de nourrir notre progéniture. C'est ce que l'on croit. L'intervenante a proposé un tour d'horizon du motif pictural de la femme qui allaite, de la préhistoire à nos jours. Elle a répondu à des questions telles que : que voyons-nous et que ressentons-nous ? Que percevons-nous en regardant ces images ? Qu'est-ce qui est réellement transmis dans ces interprétations du sujet ? Elle a fait remarquer qu'il est judicieux de se rendre compte du pouvoir des images. Il est bien connu qu'une image vaut mille mots. La prudence et la circonspection sont donc de mise et il convient de toujours réfléchir un instant à ce qu'on regarde. Quels sont les aspects personnels, religieux, politiques ou sociaux qui jouent un rôle implicite dans ces représentations ? Comment réussir à les aborder en sachant qu'il ne s'agit pas de la réalité, mais de réalités construites ? L'aperçu de l'histoire de l'art invitait à regarder d'un œil attentif ces créations idéales et peintes et à concevoir une image individuelle, proche de la vie et cohérente de l'allaitement.

www.desireeantonietti.ch

Présentation

Liste des représentations

Rendre l'allaitement possible

Les conférences et les tables rondes réunissant des spécialistes de différents domaines ont donné un aperçu interdisciplinaire d'enjeux importants en matière d'allaitement, tels que l'ankyloglossie, allaitement et travail, allaitement et sommeil ou l'utilisation d'aides à l'allaitement. De nouveaux projets du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) ont ensuite été présentés. Plus de 100 personnes étaient présentes au CHUV à Lausanne, 70 autres ont suivi les interventions en ligne. Un grand merci à l'équipe du CHUV pour avoir collaboré à l'organisation et mis à disposition les locaux.

Dre Céline Fischer Fumeaux médecin adjointe au Service de néonatalogie du CHUV et médecin responsable de la banque de lait au CHUV, a abordé le thème de l'allaitement sur le lieu de travail en mettant l'accent sur la situation à l'hôpital. Elle a rappelé qu'au niveau mondial, la reprise du travail est l'un des principaux motifs du sevrage précoce. Depuis 2014, le cadre légal en Suisse prévoit certaines mesures de protection visant à favoriser la conciliation entre travail et allaitement. La mise en œuvre de ces dispositions se heurte encore à certains obstacles, en particulier dans l'environnement hospitalier. Les facteurs généraux qui entravent l'allaitement dans les hôpitaux, le contexte suisse et les possibilités d'amélioration ont été discutés.

Présentation

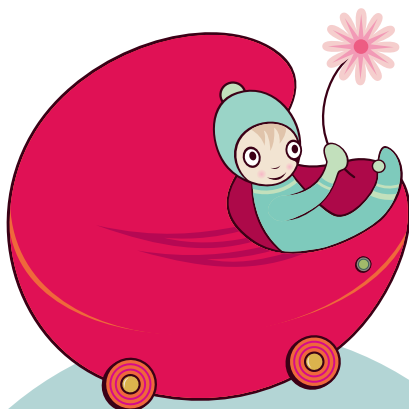
Antonio Racciatti, directeur des ressources humaines du CHUV, a présenté les lignes directrices de l'hôpital en matière de soutien à l'allaitement et à la parentalité pour le personnel. Il a notamment évoqué la mise en place de salles d'allaitement, mais aussi les stratégies réglant le remplacement des collaboratrices en congé de maternité et d'allaitement, la création d'une nouvelle crèche et les développements futurs.

Florence Sourdois a ajouté que la conciliation du travail et de l'allaitement, en particulier dans le domaine des soins, représente un énorme défi. La sage-femme et consultante en lactation et allaitement maternel de la maternité du CHUV encadre les collaboratrices allaitantes. Elle estime que la conciliation est possible et recommandée, mais pas toujours facile. Des salles d'allaitement sont maintenant disponibles et les jeunes mamans y trouvent un lieu calme et confortable. En plus de favoriser l'allaitement, ces espaces ont également pour but de créer une petite communauté de femmes qui partagent expériences, difficultés, conseils et astuces. L'intervenante a souligné que ce lien permet de rompre l'isolement dans lequel se trouvent parfois les jeunes mères lorsqu'elles reprennent le travail après le congé maternité, une période pendant laquelle elles sont particulièrement vulnérables, ou lorsqu'elles doivent retrouver leur place au sein de l'équipe sans compromettre l'allaitement. Dans cet exercice d'équilibre, les collaboratrices sont également soutenues par une équipe composée de sages-femmes, de consultantes en lactation du CHUV et d'une coordinatrice. Cette équipe les accompagne de la préparation à la reprise du travail et jusqu'au sevrage, en offrant des conseils sur toutes les questions qui se posent.

Présentation

Dr Marc-Alain Panchard, médecin-chef du Service de pédiatrie de l'Hôpital Riviera et spécialiste en néonatalogie, a ouvert la table ronde sur l'ankyloglossie en mentionnant différentes difficultés lors de l'allaitement. Il a constaté une forte augmentation du nombre de publications au sujet du frein de langue trop court. Cependant, la manière de poser le diagnostic, la question de savoir quels patients il faut traiter et les indications de traitement en période néonatale, pendant l'enfance et l'adolescence restent controversées. Il en résulte parfois des débats enflammés. Suite à une analyse de la littérature, l'intervenante a conclu qu'une solution pragmatique serait la plus appropriée pour encourager le début et la poursuite de l'allaitement. Il a plaidé pour que l'on tienne compte non seulement de l'âge de l'enfant, mais aussi de la manière dont l'allaitement commence.

Présentation



Julie Champenois-Wittlin, consultante en lactation et infirmière indépendante spécialisée en pédiatrie, a présenté une approche pluridisciplinaire pour le soutien à l'allaitement en présence d'un frein de langue restrictif. Elle a expliqué que ce soutien se résume souvent à la question « couper ou non ? » et aux polémiques y relatives. Les professionnel-le-s dûment formé-e-s qui accompagnent les mères dans de telles situations jouent un rôle important et décisif pour la poursuite de l'allaitement, le bien-être du nourrisson et la relation mère-enfant.

Présentation

Julie Bodard et **Anna Ricca**, logopédistes en pédiatrie au CHUV, ont parlé de l'intervention logopédique dans le traitement du frein de langue restrictif. L'ankyloglossie affecte les fonctions orofaciales et peut contribuer à de nombreux troubles orofaciaux myofonctionnels, et ce de la naissance jusqu'à l'âge adulte. Si les répercussions de l'ankyloglossie sur l'alimentation sont aujourd'hui bien connues, son impact sur la parole est moins clair. Les logopédistes font partie de l'équipe pluridisciplinaire qui s'occupe des cas d'ankyloglossie. Elles participent au dépistage, à l'évaluation anatomique fonctionnelle ainsi qu'aux soins pré- et postopératoires. Dans les cas d'ankyloglossie légère à modérée, les interventions logopédiques peuvent même permettre d'éviter une levée chirurgicale.

Présentation

Pascaline Urfer, consultante en lactation au Service de néonatalogie du CHUV, a présenté le dispositif d'aide à la lactation (DAL) qui peut servir à l'hôpital lorsque l'allaitement est insuffisant, voire impossible. Apprendre à téter n'est pas facile en néonatalogie, ni pour les prématurés, ni pour les enfants nés à terme. Le DAL est un outil qui permet de soutenir l'apprentissage de l'allaitement et d'éviter l'usage du biberon. Cette méthode très répandue en néonatalogie est enseignée au personnel soignant et aux parents. Le DAL stimule la sécrétion lactée, favorise le développement de la succion et offre à la mère et à l'enfant tous les avantages de l'allaitement au sein, également au niveau émotionnel.

Présentation

Sophie Guerra, sage-femme indépendante et consultante en lactation à la maison de naissance Eden, et **Carole Burdet**, sage-femme et consultante en lactation au Centre Périnatal et Famille, ont informé sur l'utilisation à domicile du DAL. Certains enfants allaités ont besoin d'une alimentation complémentaire. Le type de cette alimentation peut avoir une influence sur la poursuite de l'allaitement, soit parce que la « mise en route » nécessite plus de temps ou de soutien, que le transfert de lait doit encore être soutenu ou que la mère doit s'absenter et souhaite éviter le biberon. Il est important de pouvoir proposer différentes options aux parents afin qu'ils trouvent la voie qui leur semble la plus adaptée à leur situation. Le DAL classique ou artisanal fait partie de ces options. Comme ces méthodes sont parfois peu connues et peuvent sembler compliquées, les intervenantes ont montré des applications possibles pour la pratique.

Présentation

Valérie Avignon, sage-femme clinicienne spécialisée et coordinatrice de recherche au CHUV, a abordé le thème allaitement et sommeil maternel. Pendant les premiers mois après la naissance, la plupart des familles vivent de nombreux changements. Les mères le savent bien : suite à l'arrivée d'un nouveau-né le sommeil n'est plus comme avant... mais est-il moins bon ou seulement différent ? De quelle manière l'allaitement peut-il influencer sur le sommeil ? L'intervenante a présenté une revue de la littérature à ce sujet.

Présentation

Angélique Pasquier de 1001dodos, a consacré son exposé au sommeil et la parentalité. L'infirmière spécialiste en allaitement et sommeil a partagé l'avis de l'intervenante précédente concernant les changements durant les premiers mois après la naissance. Elle aussi a fait expérience que les familles mentionnent des troubles du sommeil liés au rythme d'éveil et d'alimentation du bébé. En raison des réveils nocturnes et du manque de sommeil, certains parents envisagent le sevrage comme une solution pour prévenir l'épuisement. Plusieurs équipes de recherche ont étudié la thématique du sommeil des mères, notamment en lien avec le mode d'alimentation de l'enfant. Leurs conclusions apportent différentes perspectives pour un accompagnement professionnel des familles dans le processus de prise de décision partagée.

Présentation

Noémie Grivet a présenté des exemples tirés de la pratique. La conseillère en allaitement et sommeil de l'enfant a d'abord souligné le rôle crucial que joue le sommeil dans le développement physique et psychologique des enfants. Pourtant, de nombreux enfants ont des difficultés à bien dormir. Les liens entre l'allaitement et le sommeil du bébé sont complexes et multifactoriels. Lorsqu'il s'agit d'améliorer la qualité du sommeil d'un nourrisson, il est essentiel de prendre en compte ses signaux et ses besoins individuels ainsi que les valeurs et les préférences de la famille. L'intervenante a recommandé une approche douce et respectueuse. Les problèmes de sommeil peuvent avoir diverses causes, allant du stress et de l'anxiété à des facteurs environnementaux tels que le bruit ou une chambre illuminée. Il est important que les professionnel-le-s évaluent la situation de manière globale et développent des stratégies efficaces en collaboration avec les parents afin d'améliorer le sommeil des enfants.

Présentation

Dre Lydie Beauport, pédiatre et néonatalogue FMH, médecin associée au Service de néonatalogie du CHUV, et **Dre Hélène Legardeur**, médecin adjointe au Service d'obstétrique du CHUV, ont donné un aperçu des nouveautés introduites au CHUV en 2023 dans le domaine du soutien à l'allaitement. À l'Unité peau à peau de la maternité, les mères et leurs nouveau-nés nécessitant des soins particuliers sont accueillis dans une chambre commune afin d'éviter leur séparation. Ce projet, mis en place en collaboration par les services de néonatalogie et d'obstétrique, permet une prise en charge multidisciplinaire de la famille dans son ensemble. La mère reçoit ses soins post-partum habituels par des sages-femmes et le personnel du service d'obstétrique, tandis que les infirmières et les médecins du service de néonatalogie s'occupent du nouveau-né dans la même chambre. Le deuxième parent est bienvenu 24 heures sur 24. Compte tenu des avantages scientifiquement prouvés du peau à peau chez les prématurés et les nouveau-nés de faible poids, les parents sont encouragés à le pratiquer pendant des périodes prolongées. L'équipe soignante accompagne les parents afin de les rendre progressivement plus autonomes dans les soins à apporter à leur bébé et de préparer et faciliter ainsi le retour à domicile. L'analyse des premiers résultats a montré des effets positifs dans le groupe vulnérable des prématurés et des nouveau-nés de faible poids.

Présentation

Chloé Tenthorey, infirmière clinicienne spécialisée en néonatalogie au CHUV, et **Delphine Yalcinkaya**, infirmière cheffe d'unité, Unité du prénatal, ont présenté un organisme vedette en pratiques exemplaires (OVPE) : un projet du Département femme-mère-enfant (DFME) visant à promouvoir l'allaitement maternel. La direction des soins du CHUV s'est engagée à mettre en œuvre les lignes directrices sur les pratiques exemplaires, élaborées par l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (Registered Nurses' Association of Ontario, RNAO). En poursuivant une approche globale et collaborative entre les services d'obstétrique et de néonatalogie, le projet a pour but de renforcer les connaissances et les compétences de l'équipe en matière d'allaitement maternel et d'accompagnement des familles. Il vise également à créer un environnement de soutien pour les mères, tout en respectant leur choix d'allaiter. L'objectif ultime de ces mesures basées sur des données probantes est d'améliorer la santé des nourrissons et des mères et à promouvoir une culture de soutien à l'allaitement.

Présentation



Prendre soin de l'allaitement

Différents thèmes autour de l'allaitement ont été abordés, tels les prématurés, les problèmes fréquents qui peuvent survenir lors de l'allaitement ou encore les aspects d'ordre plutôt sociologiques qui ont une influence dans ce domaine. Comment l'allaitement peut-il être soutenu en cas de naissance prématurée et quels avantages présente-t-il ? De quelle manière les compétences des parents influent-elles sur l'allaitement et le développement de l'enfant ? Les connaissances scientifiques actuelles en matière d'allaitement ont été discutées. Pour terminer, le réseau de soutien mis en place dans le canton du Tessin pour aider les femmes qui allaitent à reprendre une activité professionnelle a été présenté. Les 59 personnes qui ont assisté au symposium à Bellinzone et les 30 autres qui l'ont suivi en ligne ont profité d'informations utiles et de pistes de réflexion pour leur pratique. Un grand merci est dû à l'équipe de l'EOC (Ente Ospedale Cantonale) pour avoir collaboré à l'organisation et mis à disposition les locaux.

Dre med. Amaya Pérez Ocón, pédiatre et néonatalogue à l'EOC, a abordé le thème de l'allaitement des prématurés. Ces derniers sont souvent atteints de différentes maladies au cours des premières semaines de vie, avec des conséquences plus ou moins graves sur leur santé à long terme. L'allaitement exclusif à la sortie de l'hôpital s'avère souvent difficile, ce qui limite les avantages connus de l'allaitement. Ces difficultés sont en partie dues à un développement sous-optimal des capacités oromotrices, qui entravent non seulement l'allaitement mais aussi l'alimentation orale en général et retardent le moment de la sortie. L'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé, qui promeut l'allaitement dans les maternités depuis des décennies, a reconnu le besoin d'agir et a créé en 2009 un groupe de travail qui a pour tâche d'adapter les 10 conditions à la situation en néonatalogie. Cette adaptation s'est accompagnée d'une augmentation significative du nombre d'articles scientifiques sur l'évaluation des capacités oromotrices et la mise en œuvre de stratégies pour leur développement adéquat. La dimension orale a été ajoutée à l'évaluation de l'alimentation. Ainsi, le nourrisson n'est plus considéré comme un être passif que l'on nourrit, mais il fait part de ses besoins et les parents participent beaucoup plus activement en percevant les moindres signes et en s'adaptant à leur enfant. Le rôle des professionnel-le-s de la

santé est particulièrement important pour faciliter ce processus. L'allaitement est certes plus difficile mais pas impossible lors d'une hospitalisation. Reconnaître correctement les situations de développement du nourrisson est fondamental pour la réussite de l'allaitement. Un autre facteur essentiel est de soutenir la mère dans le processus d'apprentissage et les questions liées à la production de lait.

Présentation

Manuela Lo Piccolo Sciaroni a parlé des mastites et d'autres troubles concernant les seins. L'infirmière et consultante en lactation IBCLC à l'EOC a expliqué que les personnes qui prennent en charge des mères pendant la période d'allaitement sont souvent confrontées à différents problèmes. Ceux-ci peuvent survenir au cours des premières semaines après l'accouchement ou bien plus tard. Aujourd'hui encore, les douleurs et des soins non optimaux comptent parmi les principales raisons du sevrage précoce. L'intervenante a proposé des pistes pour soutenir au mieux les mères. Elle a en outre informé de nouveautés et montré les problèmes les plus fréquents à l'aide d'exemples de cas cliniques. Les douleurs dans les seins, les points de pression, les rougeurs, les gonflements, la mastite, la dysbiose et le microbiome ont également été abordés.

Présentation

Le pédiatre **Dr med. Valdo Pezzoli** s'est penché sur la parentalité et les changements radicaux qui accompagnent le moment de la naissance. Le fœtus devient un bébé, la femme enceinte devient une mère, une nouvelle génération entre dans la famille. Le rôle des personnes de référence, en particulier celui de la mère et du père, prend une nouvelle signification : celle de parents. La notion de parentalité fait référence à l'ensemble des compétences nécessaires pour exercer cette fonction. L'intervenant a expliqué certains aspects de la parentalité et leur influence sur les relations intrafamiliales et l'allaitement.

Présentation

Giovanna Pettenuzzo Piattini, infirmière et puéricultrice au Servizio di Assistenza e Cure a Domicilio del Mendrisiotto e Basso Ceresio, a présenté le réseau de soutien tessinois pour les mères allaitantes. La structure très diversifiée de ce canton et les situations spéciales nécessitent une approche individuelle. Les régions éloignées, l'isolement et la migration constituent des défis particuliers qui doivent être abordés avec soin. Certaines familles ne semblent pas comprendre tout à fait ce que signifie la vie quotidienne avec un nouveau-né. Beaucoup se sentent isolées et ont tendance à chercher sur internet des informations sur l'allaitement et les soins d'un bébé. Avec le « Guide sur l'alimentation et l'activité physique de 0 à 18 mois », les familles disposeront à l'avenir d'un instrument qui devrait leur permettre de s'informer à temps sur les ressources disponibles dans la région en matière d'allaitement, d'aliments complémentaires et d'activité physique. « Allaiter en ligne » se veut un message destiné aux professionnel-le-s, qui les invite à offrir leurs services en collaboration. L'intervenante a plaidé pour une offre de soutien confiant, accueillant et professionnel proposée en commun tout au long du parcours : un réseau qui permet aux parents et à leurs enfants d'accéder à un système de soutien continu dès la naissance.

Présentation

Les trois manifestations ont suscité un écho majoritairement positif, les conférences ont été jugées très intéressantes et utiles pour la pratique.

Nous remercions les organisations et entreprises suivantes pour leur soutien aux symposiums :

Ardo medical SA, Association suisse de massage bébé, Croix-Rouge suisse migesplus, École de portage Suisse, EFFIK, Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation, La Leche League Suisse, La Roche-Posay, Nutrolife GmbH, Promotion Santé Suisse, Salus Suisse SA, Verein Gewaltfreie Geburtshilfe, Vivosan, 1001dodos.



Mise en réseau

En 2023, Promotion allaitement maternel Suisse était présente avec un stand lors des manifestations suivantes : journée d'études de l'Association suisse des consultations parents-enfants (AS CPE) à Lucerne, congrès de la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) à Fribourg, le congrès de pédiatrie suisse (SSGO) à Interlaken et le congrès d'allaitement (ASCL) à Soleure.

En joignant du matériel d'information à des revues spécialisées, il était possible d'atteindre les professionnel-le-s. Un envoi adressé aux pédiatres a eu pour objectif d'attirer l'attention sur les jaquettes pour le carnet de santé.

Au cours de l'année sous revue, Promotion allaitement maternel Suisse a de nouveau mis à disposition du matériel d'information destiné à être distribué lors de cours de formation et de perfectionnement.

Nous remercions tous nos partenaires pour la confiance qui nous a été témoignée.

Promotion allaitement maternel Suisse fait partie de l'Alliance pour l'allaitement maternel, initiée en 2023 par la fondation Larsson Rosenquist et dont les autres membres sont : Haute école spécialisée bernoise, Département Santé de la ZHAW, Département Santé de la Haute École de Santé Vaud, Fédération suisse des sages-femmes, Clinique universitaire de gynécologie et obstétrique de l'Hôpital de l'Île à Berne, Hôpital pédiatrique universitaire de Zurich, Association suisse des consultations parents-enfants, Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel, Société suisse de néonatalogie, pédiatrie suisse, Frühchen Schweiz, Association Dépression Postpartale Suisse, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

L'Alliance pour l'allaitement maternel s'est fixé quatre priorités : réfléchir aux objectifs d'allaitement pour la Suisse, identifier les lacunes, élaborer une stratégie nationale d'allaitement et promouvoir sa mise en œuvre.

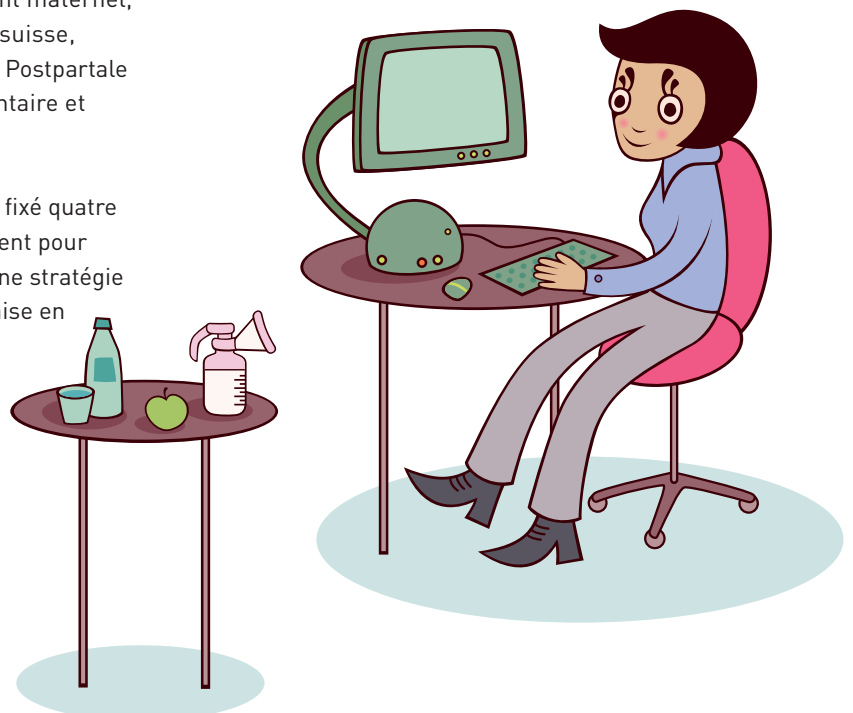
Allaitement et travail rémunéré

Il est possible de concilier allaitement et travail rémunéré. Plusieurs dispositions de la **loi sur le travail (LTr)** et des **ordonnances y relatives (OLT 1 et OLT 3)** sont consacrées à ce sujet.

Le **guide pour les mères qui allaitent** et reprennent le travail rémunéré, les **questions juridiques fréquemment posées** ainsi que les **informations pour les employeurs** et la **check-list concernant l'aménagement d'une salle d'allaitement** sont des moyens d'information prisés pour permettre aux femmes d'allaiter ou tirer le lait au lieu de travail.

Pauses d'allaitement

En 2023 également, Promotion allaitement maternel Suisse a informé les parents, sensibilisé les employeurs et traité, avec le soutien de la juriste, plus d'une centaine de questions individuelles auxquelles les FAQ n'ont pas fourni de réponse. Ces questions montrent qu'il n'est pas encore de règle que les mères puissent facilement prendre les pauses d'allaitement rémunérées auxquelles elles ont droit, et ce en dépit du fait que l'ordonnance correspondante est en vigueur depuis 2014 déjà.



Motion « Inscrire l’allaitement au travail dans le droit fédéral »

« Allaiter doit être possible ! » sur le lieu de travail, pour toutes les mères qui le souhaitent, sans exception – la revendication de la semaine mondiale de l’allaitement a fait l’objet d’une lettre adressée à tous les membres du Conseil national. La conseillère nationale Manuela Weichelt (les Verts) a repris cette revendication et déposé la motion 23.4282 « Inscrire l’allaitement au travail dans le droit fédéral » :

« Le Conseil fédéral est chargé de rédiger et de soumettre au Parlement un projet ou d’autres mesures appropriées pour autoriser l’allaitement au travail et pendant les heures de travail dans toute la Suisse, sans exception. »

Développement : « L’art. 35a, al. 2, de la loi sur le travail dit clairement que « les mères qui allaitent peuvent disposer du temps nécessaire à l’allaitement ». À première vue, c’est fantastique.

Malheureusement, cette disposition n’est pas concernée par l’art. 3a de ladite loi et n’est donc pas contraignante pour les cantons, qui peuvent prévoir des exceptions. Le fédéralisme est de grande valeur, mais dans le cas de la loi sur le travail, cela n’a aucun sens.

La raison juridique est que seuls les articles relatifs à la protection de la santé ne peuvent faire exception. En d’autres termes, l’allaitement ne relèverait pas de la santé. Conséquence : de nombreux cantons ont réglementé le droit d’allaiter, mais pas tous. Il existe des établissements cantonaux où les femmes ne peuvent actuellement pas allaiter ou tirer leur lait sur leur lieu de travail, même si elles le souhaitent.

Il est prouvé et incontesté que l’allaitement est essentiel pour la santé de l’enfant et de la mère. La loi doit être adaptée pour permettre, dans toute la Suisse et sans exception, aux mères qui le souhaitent d’allaiter au travail. »

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion pour les raisons suivantes : « Même si les dispositions de l’article 35a de la loi sur le travail (RS 822.11) et de l’article 60 de l’ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (RS 822. 111) ne leur sont pas directement applicables, les administrations fédérales, cantonales et communales sont tenues d’accorder à leurs employées le droit d’allaiter sur le lieu de travail,

ce qu’elles font d’ailleurs : les autorités cantonales d’exécution n’ont signalé au Secrétariat d’État à l’économie (SECO) aucun cas de refus d’accorder ce droit à une femme qui allaite, et il n’est pas de canton qui ne dispose d’aucune réglementation en matière de temps d’allaitement.

Il appartient aux cantons ou aux communes de définir concrètement la manière de procéder : cela peut se faire par le biais d’une ordonnance, d’un règlement ou d’une directive. Il est toutefois possible que certains employeurs n’informent pas suffisamment les femmes de leurs droits lors de leur entrée en fonction ou pendant leur grossesse, ni leurs supérieurs hiérarchiques.

Pour remédier à cette situation, il n’est pas nécessaire de réviser la loi, mais de renforcer la sensibilisation : le Conseil fédéral chargera le SECO de mener une petite campagne d’information à l’occasion de la semaine mondiale de l’allaitement maternel 2024 (du 1^{er} au 7 août 2024), afin d’expliquer aux employeurs de droit privé et de droit public les droits et devoirs liés à l’allaitement maternel et les avantages de ce dernier et de leur rappeler leur devoir d’information. Cette démarche est plus adéquate et plus rapide qu’une révision de la loi pour atteindre le but que toute mère puisse allaiter son enfant ou tirer son lait sur son lieu de travail. »

Enquête

Une enquête en ligne a été menée dans le secteur de l’éducation pour dresser un bilan de la mise en œuvre du droit des femmes d’allaiter sur le lieu de travail.

121 établissements scolaires en Suisse romande, allemande et italienne ont été contactés, dont 20 ont rempli le questionnaire (taux de réponse 17 %). Dans la plupart des cas, les dispositions légales sont respectées. Pourtant, une salle d’allaitement fait souvent défaut et les employées doivent s’informer elles-mêmes sur les possibilités d’allaiter sur le lieu de travail. Les pauses d’allaitement sont généralement rémunérées selon les dispositions en vigueur. On peut supposer que parmi les écoles qui ont répondu on trouve surtout celles qui se conforment aux règles.

Promotion allaitement maternel Suisse a proposé aux écoles de donner une consultation, mais aucune n’a profité de cette offre.

Commercialisation des substituts du lait maternel

Code de l'OMS et code national

Pour protéger l'allaitement maternel, diverses directives contiennent des restrictions de la publicité pour les substituts du lait maternel.

En 1981, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a formulé, en collaboration avec les fabricants, les ONG et des services gouvernementaux, le **Code international de commercialisation des substituts du lait maternel** et a invité les États membres de le mettre en œuvre de manière appropriée.

La Suisse a repris certaines parties du Code international de l'OMS dans sa **législation nationale**. D'autres règles de conduite allant au-delà de la loi sont consignées dans un **code de conduite national sur la commercialisation des préparations pour nourrissons**. Elles sont régulièrement révisées et adaptées par le Codex Panel. Dans cet organe sont représentés d'une part Promotion allaitement maternel Suisse avec différentes associations professionnelles (SSP, ASCL, FSSF, AS CPE) et organisations (UNICEF, LLL, GIFA) qui s'engagent à protéger l'allaitement en soutenant le Code international, regroupement nommé « Alliance Code OMS », et d'autre part, le regroupement des fabricants (Swiss Infant Nutrition Association). Le code de conduite est un compromis issu des discussions au sein du Codex Panel et contient les points avec lesquels les fabricants se déclarent d'accord au moment de la publication (pour la dernière fois en avril 2022).

L'Alliance Code OMS a en outre formulé des **exigences plus larges** dans un document publié pour la première fois en 2022. Ces exigences sont soumises à la discussion au sein du Codex Panel, l'objectif étant que les fabricants les acceptent également.

L'Alliance Code OMS surveille les activités promotionnelles de l'industrie et intervient en cas de non-respect du code de conduite. Selon l'avis de l'Alliance, le problème des emballages similaires pour les préparations commerciales pour nourrissons et les préparations de suite n'est pas résolu. La publicité licite pour les préparations de suite s'étend toujours sur les produits destinés aux nourrissons plus jeunes. Ce marketing croisé permet aux fabricants de contourner l'interdiction de la publicité pour les préparations pour nourrissons.

Motion « Aliments commerciaux pour nourrissons. Contournement de l'interdiction de la publicité »

Puisque la **motion déposée en 2017** n'a pas abouti à l'objectif souhaité, Manuela Weichelt a accepté de replacer le sujet sur l'agenda politique en déposant la **motion 23.4273**.

« Le Conseil fédéral est chargé d'étendre aux préparations de suite l'art. 41 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (Restrictions de la publicité pour les préparations pour nourrissons). »

Développement : « La revue spécialisée *Lancet* (www.thelancet.com/series/breastfeeding-2023) décrit le marketing relatif aux préparations pour nourrissons et son influence sur les familles, les professionnels de la santé, la science et les processus politiques. Le rapport à ce sujet montre comment les ventes d'aliments pour nourrissons sont encouragées par des stratégies de marketing et comment les produits sont présentés comme des solutions aux problèmes généraux de santé et de développement des nourrissons.

Les plateformes numériques étendent considérablement la portée et l'influence du marketing tout en contournant le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Malgré des avantages certains, moins de la moitié des nourrissons et des jeunes enfants sont allaités conformément aux recommandations de l'OMS.

Les auteurs de ces publications demandent une intervention plus musclée contre les pratiques de marketing des entreprises.

L'art. 41 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (Restrictions de la publicité pour les préparations pour nourrissons) ne répond que partiellement à cette exigence en Suisse. Étant donné que les emballages sont presque identiques, la publicité pour une préparation de suite vaut aussi pour son pendant pour nourrissons. Dans les faits, l'interdiction de la publicité pour les préparations pour nourrissons est ainsi contournée.

Dans son avis du 1^{er} décembre 2017 relatif à la motion 17.3661, le Conseil fédéral déclare : « Cependant, la mise en œuvre des dispositions précitées n'est pour l'heure pas encore optimale en Suisse. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires va donc sensibiliser les fabricants, afin qu'ils observent plus strictement ces dispositions, et inviter les cantons à une exécution plus systématique de ces prescriptions. Une limitation de la publicité pour

l'alimentation de suite ne sera envisagée que si cette démarche ne permet pas d'améliorer la situation. »
Le conseiller fédéral Alain Berset a lui aussi déclaré le 26 septembre 2019 au Parlement : « D'abord, Madame Feri, vous avez raison, il y a un problème aujourd'hui – « unbestritten ». Il faut donc agir [...] La législation est claire, c'est son application qui laisse à désirer [...] Et si cela ne suffit encore pas, on devra peut-être envisager de toucher aussi à l'ordonnance. » Or la situation a très peu évolué au cours des cinq dernières années. »

Avis du Conseil fédéral :

« L'allaitement est le mode d'alimentation le plus naturel et le plus sain pour un nourrisson. Par conséquent, au regard de la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé et de la Société Suisse de Pédiatrie, la Confédération conseille l'allaitement maternel exclusif pendant les quatre à six premiers mois de vie, dans la mesure du possible et dans le respect des choix de la mère.

C'est pour cette raison que l'art. 41, al. 3, de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODALOU ; RS 817.02) interdit toute publicité visant à inciter directement les consommateurs à acheter des préparations pour nourrissons.

Les préparations pour nourrissons doivent se distinguer clairement des préparations de suite, conformément à l'art. 7, al. 6, de l'ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires destinées aux personnes ayant des besoins nutritionnels particuliers (OBNP ; RS 817.022.104). L'objectif est d'empêcher ce que l'on appelle le marketing croisé. Cela signifie que le texte, les représentations et les couleurs utilisées pour la publicité des préparations de suite ne doivent pas faire de publicité indirecte pour les préparations pour nourrissons.

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) échange depuis longtemps avec l'industrie et le commerce à propos de l'application correcte des dispositions légales dans le domaine. Toutefois, les opinions divergent encore quant aux critères de distinction exigés.

L'interdiction de la publicité proposée par l'auteur de la motion pourrait effectivement permettre de résoudre ces questions de délimitation, y compris pour les préparations de suite. Toutefois, le droit suisse s'écarterait ainsi de la législation de l'Union européenne (UE). Comme une grande partie des préparations de suite sont importées et que le marché suisse est plus petit que celui de l'UE, cela pourrait finalement avoir un impact négatif sur la disponibilité des préparations de suite pour les enfants en bas âge en Suisse et faire gonfler le prix de ces produits en Suisse. Il convient donc d'opter pour une mesure moins sévère afin de permettre à l'industrie de se conformer aux exigences légales concernant la distinction entre les différentes catégories de produits. D'ici la fin du premier semestre 2024, l'OSAV élaborera des directives concrètes à l'intention de l'industrie et des autorités cantonales, qui indiqueront quand l'art. 7, al. 6, OBNP est respecté et quand il ne l'est pas. Ces travaux doivent se faire sur la base des exigences de l'UE, d'autant que des divergences dans les règles applicables aux emballages créeraient une entrave technique au commerce avec l'UE.

Si cette démarche n'aboutit pas à une adaptation des mesures publicitaires, il faudra envisager des mesures supplémentaires. »



Congrès mondial sur la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel

Le premier congrès mondial sur la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel s'est tenu à Genève du 20 au 22 juin 2023. Organisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), il a réuni des délégué-e-s de quelque 130 pays. Le congrès s'est concentré sur le développement de stratégies visant à mettre fin aux pratiques de marketing non éthiques liées aux substituts du lait maternel et a jeté les bases de normes responsables reconnues dans le monde entier.

Le premier jour du congrès, des experts internationaux se sont réunis pour partager leurs découvertes et leurs connaissances sur les problèmes urgents liés au marketing non éthique des substituts du lait maternel, qui nuit à la santé des enfants à court et à long terme en sapant l'allaitement maternel et en induisant en erreur les parents qui donnent le biberon. Il y a un besoin urgent de directives réglementaires plus strictes sur l'impact de la commercialisation de ces substituts sur l'alimentation des enfants dans le monde.

Le Dr Tedros Ghebreyesus a prononcé le discours d'ouverture, suivi de discussions thématiques sur le renforcement de la législation, le contrôle et l'application des dispositions du Code international. L'objectif était de créer un environnement pour des plans de travail coopératifs et des réseaux régionaux.

Le jour suivant, ces plans de travail ont été développés. Les délégué-e-s ont travaillé à l'élaboration de stratégies visant à améliorer la législation, les systèmes de surveillance et l'application dans leurs pays respectifs. En outre, la création de réseaux régionaux d'échange d'informations et de soutien s'est avérée être un élément important de l'ordre du jour.

Le troisième jour du congrès a été consacré aux bonnes pratiques en matière de surveillance du marketing numérique des substituts du lait maternel. Ensuite, des intervenant-e-s ont fait part de leur expérience sur la manière dont plusieurs pays ont renforcé leurs mesures contre le marketing inapproprié.

L'événement de trois jours s'est terminé sur une note positive : les délégué-e-s se sont enrichi-e-s de connaissances, de stratégies et d'outils. L'engagement collectif en faveur de pratiques éthiques dans le marketing des substituts du lait maternel était évident et souligne le rôle central de ce congrès mondial. Les connaissances acquises et les partenariats conclus au cours de ces trois jours façonneront sans aucun doute l'avenir de la nutrition infantile et des pratiques de marketing qui y sont liées dans le monde entier.

En finir avec le marketing agressif pour les substituts du lait maternel

Au mois de février 2023, la revue spécialisée The Lancet a publié une série d'articles sur l'allaitement.

Il est prouvé que l'allaitement maternel présente des avantages pour la santé des mères et des nourrissons, tant dans les pays à revenu élevé que dans les pays à faible revenu. Pourtant, moins de 50 % des enfants dans le monde sont allaités conformément aux recommandations de l'OMS. Pendant des décennies, les fabricants de préparations pour nourrissons ont utilisé des stratégies de marketing sophistiquées pour exploiter les craintes et les inquiétudes des parents. Ils ont ainsi réussi à transformer l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants en un commerce qui leur rapporte chaque année quelque 55 milliards de dollars.

Cette série en trois parties décrit les stratégies complexes et extrêmement efficaces utilisées par les fabricants d'aliments pour nourrissons afin de séduire les parents, les professionnel-le-s de la santé et les décideurs politiques. Aux pratiques de marketing douteuses de l'industrie – qui vont à l'encontre du Code de conduite international – s'ajoute le lobbying auprès des gouvernements, souvent dissimulé, par le biais d'associations commerciales et de groupes d'intérêt influencés par l'industrie, qui vise à empêcher un renforcement des lois sur la protection de l'allaitement et à remettre en question les normes alimentaires.

Les publications ont été présentées par le rédacteur en chef de Lancet, Richard Horton, et par des intervenant-e-s représentant l'OMS, les universités et le monde politique. Les présentations très intéressantes sont disponibles en ligne.

[Publications dans The Lancet \(en anglais\)](#)
[Résumé des articles, par info-allaitement.org](#)
[Présentation des publications \(en anglais\)](#)

Substituts du lait maternel – Appel à l'action

Dans un **appel à l'action**, l'OMS, l'UNICEF et plusieurs autres organisations ont invité les fabricants de substituts du lait maternel à s'engager publiquement à respecter pleinement le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes) et toutes les résolutions ultérieures d'ici 2030.

19 entreprises ont réagi. Deux d'entre elles ont explicitement et publiquement déclaré leur intention de respecter intégralement le code d'ici 2030, ce qui constitue un premier pas important. D'autres entreprises ont accepté d'apporter des modifications à leur politique de marketing afin de tenir compte d'aspects choisis du code, sans toutefois s'engager à rendre leurs pratiques entièrement conformes au code.

L'allaitement doit être protégé au-delà de la première année de vie. Des directives et des pratiques couvrant la période de 0 à 12 mois sont une première étape importante vers la protection des jeunes enfants dans le monde entier.

Toutes les réponses des entreprises ont été examinées et évaluées par les signataires de l'appel à l'action. Les documents correspondants peuvent être consultés [ici](#).

Rejet d'une motion

En automne 2023, le Conseil national a rejeté **la motion 21.4069 « Mieux protéger l'allaitement »**, déposée en 2021 par Marie-France Roth Pasquier. Par cette motion, le Conseil fédéral a été invité à instaurer une commission nationale pour l'allaitement maternel avec un financement public suffisant, dont découlera un plan d'action avec des buts, des objectifs, des indicateurs et des échéances dans les domaines de l'information, l'éducation et la recherche, à promouvoir et encadrer les lactariums existants, à encourager la création de nouveaux centres et à doter le lait maternel d'un statut juridique.

Allaiter en route, mamamap

Des adresses supplémentaires sont constamment ajoutées à **mamamap**, l'application qui permet de trouver des espaces allaitement publics. Le répertoire contient plus de 2000 entrées et est consulté environ 10 000 fois par mois.

L'application très prisée existe depuis 10 ans. Une importante mise à jour technique a pu être réalisée en 2023 grâce au soutien de la Fédération suisse des sages-femmes, de l'Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire, de la fondation Larsson Rosenquist et d'un grand nombre d'utilisatrices et utilisateurs. Un grand merci à toutes et à tous !



mamamap.ch



Semaine mondiale de l'allaitement maternel

Le droit aux pauses d'allaitement rémunérées doit être une évidence dans le monde du travail. Tel était l'objectif poursuivi au cours de la campagne 2023 qui était placée sous le slogan « Allaiter doit être possible ! ».

En Suisse, la loi sur le travail protège l'allaitement en cas d'activité professionnelle de la mère pendant la première année de vie de l'enfant. Depuis 2014, les employeurs sont tenus par la loi d'accorder aux mères le temps nécessaire à l'allaitement ou à l'extraction du lait et de le comptabiliser comme temps de travail rémunéré. Le champ d'application de la loi sur le travail autorise toutefois encore trop d'exceptions et par conséquent, ces dispositions ne s'appliquent pas à toutes les travailleuses. La politique et l'économie sont ici appelées à s'engager : le droit aux pauses d'allaitement rémunérées doit être valable partout et aller de soi !

Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas réussi à mettre pleinement en œuvre la convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la protection de la maternité, qu'elle a pourtant ratifiée. Le droit à une ou plusieurs pauses quotidiennes ou à une réduction quotidienne du temps de travail pour allaiter y est ancré.

Allaiter doit être possible ! Les nombreuses manifestations et activités organisées dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement du 16 au 23 septembre ont attiré l'attention sur cette revendication.

Les objectifs de la campagne 2023 étaient :

- responsabiliser les politiciennes et les politiciens ;
- inviter les syndicats et les associations professionnelles à assumer leur responsabilité ;
- appeler les employeurs à soutenir activement les parents ;
- informer le grand public sur les dispositions légales en vigueur ;
- renseigner de manière complète les parents lors de la reprise du travail.

La société dans son ensemble a intérêt à garantir une meilleure conciliation entre allaitement et travail.

De nombreuses études démontrent que l'allaitement renforce la santé de la mère et de l'enfant. Les entreprises profitent d'une diminution des absences pour cause de maladie et de soins, et nous profitons tous d'une réduction des coûts médicaux.

La semaine mondiale de l'allaitement maternel est célébrée dans plus de 120 pays chaque année depuis 1991. En Suisse, la campagne est organisée par Promotion allaitement maternel Suisse en collaboration avec la Fédération suisse des sages-femmes, l'Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel, La Leche League Suisse, gynécologie suisse, l'Association suisse des consultations parents-enfants, pédiatrie suisse et l'Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire.

Au moyen d'une campagne d'information, les membres du Parlement national, les syndicats et les organisations patronales ont été sensibilisés à ce sujet. Une lettre adressée directement aux membres du Conseil national a eu pour effet que Manuela Weichelt (les Verts, Zoug) a déposé, au cours de la session d'automne, une motion intitulée « Inscire l'allaitement au travail dans le droit fédéral ». La conseillère nationale a par ailleurs repris, lors de la même session, le thème de la publicité illicite pour des substituts du lait maternel en déposant la motion « Aliments commerciaux pour nourrissons. Contournement de l'interdiction de la publicité ».

La graphiste bernoise renommée Judith Zaugg a conçu les illustrations pour la semaine mondiale de l'allaitement.

163 activités ont été organisées en utilisant le matériel mis à disposition par Promotion allaitement maternel Suisse. Pas moins de 3643 flyers, 995 affiches, 2714 jaquettes pour le carnet de santé et 4860 autocollants ont été distribués. 7060 affiches et 1150 jaquettes ont

en outre été distribuées en tant que supplément aux envois de revues spécialisées. Autre matériel commandé pour des activités : 1088 affiches qui informent sur les droits des mères allaitantes sur le lieu de travail, 646 cartes mamamap, 980 autocollants avec le pictogramme allaiter, 578 accroche-porte libre/occupé pour les salles d'allaitement, 759 cartes d'inscription pour recevoir des informations sur l'allaitement ainsi que 1921 sacs en papier portant le logo de la fondation.

La plupart des commandes et des activités annoncées provenaient des hôpitaux. Un certain nombre d'activités étaient organisées par des centres de puériculture, tandis que des sages-femmes et des conseillères en allaitement indépendantes ont distribué du matériel. Plusieurs pharmacies et un cabinet médical ont également passé des commandes.

Le podcast pour sages-femmes « Herztöne » a consacré une édition au thème de la semaine mondiale de l'allaitement « Allaiter doit être possible ! ». À cette occasion, la juriste Isabella Meschiari et la sage-femme Nathalie Kaufmann ont discuté des problèmes les plus importants et des dispositions légales pertinentes concernant l'allaitement sur le lieu de travail. **Radio Télévision Suisse** a également abordé ce thème et diffusé une émission avec Isabella Meschiari.

La campagne 2023 a bénéficié du soutien financier de la fondation Promotion Santé Suisse et de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Nos plus vifs remerciements vont à toutes les personnes et organisations qui se sont engagées pour la semaine mondiale de l'allaitement.



Finances

Compte de résultat

	en CHF	2023	2022
Recettes découlant de projets		150'523.61	150'547.25
Recettes découlant de matériel d'information		121'409.88	129'845.69
Subventions de fonctionnement		105'402.99	107'728.00
Total Produits d'exploitation		377'336.48	388'120.94
Dépenses pour projets		-86'364.82	-72'632.69
Dépenses pour matériel d'information		-41'947.65	-75'292.09
Charges de personnel		-205'192.41	-188'134.14
Autres charges d'exploitation		-43'174.85	-48'469.74
Amortissements et correction de valeur sur immobilisations corporelles		0.00	-2'062.00
Total Charges d'exploitation		-376'679.73	-386'590.66
Résultat d'exploitation		656.75	1'530.28
Produits financiers (intérêts bancaires)		466.35	48.00
Charges financières (frais bancaires)		-224.04	-306.43
Résultats de l'exercice avant flux de fonds de projet		899.06	1'271.85
Prélèvement du fonds de projet		0.00	0.00
Attribution au fonds de projet		0.00	0.00
Résultats de l'exercice en faveur du capital de fondation		899.06	1'271.85

Bilan au 31 décembre

	en CHF	2023	2022
ACTIF			
Trésorerie		500'006.51	523'113.92
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		203'497.30	178'985.10
Autres créances à court terme		163.22	0.00
Stocks		45'831.95	34'011.00
Actifs de régularisation		45'553.25	70'707.45
Total Actif circulant		795'052.23	806'817.47
Total Actif immobilisé		0.00	0.00
TOTAL ACTIF		795'052.23	806'817.47
PASSIF			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		61'777.69	73'736.50
Provisions à court terme		14'000.00	7'000.00
Autres dettes à court terme		0.60	0.00
Passifs de régularisation		195'205.60	202'911.69
Total Capitaux étrangers à court terme		270'983.89	283'648.19
Total Capitaux étrangers		270'983.89	283'648.19
Fonds de projet		170'000.00	170'000.00
Capital de fondation		353'169.28	351'897.43
Résultat de l'exercice en faveur du capital de fondation		899.06	1'271.85
Total Capitaux propres		524'068.34	523'169.28
TOTAL PASSIF		795'052.23	806'817.47



VON GRAFFENRIED

TREUHAND

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Promotion allaitement maternel Suisse, Köniz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Promotion allaitement maternel Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Berne, le 13 février 2024 ris/bla

Von Graffenried AG Treuhand

Michel Zumwald
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Stephan Richard
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Von Graffenried AG Treuhand

Waaghausgasse 1, Postfach, CH-3001 Bern, Tel. +41 31 320 56 11

Soutien financier

Le financement de Promotion allaitement maternel Suisse repose sur plusieurs piliers :

- Comme nous assumons des tâches d'intérêt public et visant à améliorer la santé de la population, les pouvoirs publics financent une partie de nos coûts liés à des projets.
- Une autre partie des coûts liés à des projets est prise en charge par des donateurs et donatrices privés, des donateurs institutionnels et des fondations donatrices.
- Des entreprises de divers secteurs soutiennent certains projets. Cela représente pour elles une possibilité d'assumer leur responsabilité sociale. Les entreprises n'ont aucune influence sur les projets ou les informations transmises.



Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu Promotion allaitement maternel Suisse durant la période sous revue :

- Antistress SA
- Ardo medical SA
- Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)
- Association suisse des consultations parents-enfants (AS CPE)
- Association suisse de massage bébé
- Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
- Croix-Rouge suisse
- École de portage Suisse
- EFFIK
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- Fondation Larsson Rosenquist
- gynécologie suisse (SSGO)
- Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation
- La Leche League Suisse
- La Roche-Posay
- Ligue suisse contre le cancer
- migesplus
- Nutrolife GmbH
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Promotion Santé Suisse
- Protection de l'enfance Suisse
- Salus Suisse SA
- Verein Gewaltfreie Geburtshilfe
- Vivosan
- 1001dodos.ch

Un soutien financier a été accordé par les cantons suivants :

Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Grisons, Jura, Nidwald, Obwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Zoug, Zurich.

Promotion allaitement maternel Suisse tient à exprimer sa gratitude pour ce précieux soutien.

Perspectives

Les tâches mentionnées ci-après revêtiront une importance particulière au cours de l'année 2024.

Mise en pratique de la stratégie

Révisée en 2023, la stratégie 2030 doit être mise en pratique. Le financement des activités opératives restera l'objectif prioritaire du conseil de fondation et de la direction.

Lait de donneuses et banques de lait

Les lacunes concernant l'accès aux banques de lait doivent être comblées – du moins pour les prématurés. Cela nécessite un large soutien par tous les acteurs de la société. Une meilleure répartition géographique des banques est souhaitable et elles devraient être accessibles à un plus grand nombre d'enfants. La mise en place d'une infrastructure fiable servirait à satisfaire les besoins des donneuses de lait tout comme ceux des utilisatrices. Selon l'avis de Promotion allaitement maternel Suisse, une condition préalable à cela est que le lait maternel soit désigné dans la loi comme produit sanguin ou organe. En 2023, le Parlement européen est parvenu à un accord provisoire sur de nouvelles règles relatives au sang, aux tissus et aux cellules. Le champ d'application est étendu au lait maternel et au microbiote intestinal. Promotion allaitement maternel Suisse estime qu'il sera désormais plus facile d'ancrer le lait maternel dans la loi en Suisse. La création de banques de lait pour prématurés dans toutes les régions du pays doit être accompagnée par des projets de recherche et une analyse coûts-efficacité pour évaluer les bénéfices. Des campagnes d'information sur les avantages du lait maternel et les risques liés à l'échange de lait non contrôlé sont également nécessaires.

Dans le cadre de sa thèse de doctorat, Christelle Käch étudie les facteurs entravant ou favorisant la durabilité du don de lait maternel en Suisse. Le projet de recherche vise à développer des stratégies basées sur des preuves pour une collecte de lait durable et à contribuer ainsi à un meilleur approvisionnement en lait de donneuse pour les nourrissons vulnérables.

Allaitement à la crèche

Le thème sera mis sur l'agenda et un aide-mémoire pour les crèches sera élaboré.

Allaitement et travail rémunéré

L'objectif prioritaire est de prolonger la durée de l'allaitement grâce à de meilleures conditions pour concilier allaitement et travail. Les employeurs doivent être sensibilisés à cette question. Le soutien aux travailleuses qui allaitent dépend de conditions cadres appropriées à l'entreprise. Promotion allaitement maternel Suisse va continuer d'une part à motiver les employeurs à fournir l'infrastructure et le soutien nécessaires, et d'autre part à informer les femmes sur leurs droits. Ces tâches sont facilitées par des réponses aux questions relevant de différents domaines ainsi qu'un choix d'aide-mémoire et de check-lists qui se trouvent sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse. L'offre des conseils donnés par une juriste sera poursuivie.

Publicité pour les préparations pour nourrissons

Promotion allaitement maternel Suisse s'investit pour que les restrictions de la publicité pour les préparations pour nourrissons, exigées par l'OMS, soient mises en œuvre en Suisse.

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2024

« Comblons les lacunes ! » tel est le slogan de la semaine mondiale de l'allaitement qui se déroulera du 14 au 21 septembre.

Symposiums 2024

Le symposium de Zurich, intitulé « Allaiter malgré tout, même dans les situations difficiles », aura lieu le 6 septembre, de nouveau au Volkshaus. Des symposiums sont prévus à Lausanne le 24 septembre sur le thème « Closing the gap : Breastfeeding support for all – Intégrer les ressources, élargir les perspectives » ainsi qu'à Lugano le 19 septembre.

Promouvoir et faciliter l'allaitement, fournir des informations indépendantes.

Avec un don, vous soutenez Promotion allaitement maternel Suisse dans son action.

IBAN CH28 0844 0731 9302 9001 8
Banque CLER
CH-4002 Bâle
No de clearing 8440
Compte postal 40-8888-1
BIC BCLRCHBB

Pour les dons en ligne :
www.allaiter.ch/dons

Merci beaucoup !

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87
CH-3007 Berne

Téléphone +41 (0)31 381 49 66

www.allaiter.ch
contact@allaiter.ch



Promotion
allaitement maternel
Suisse